

Dîner-débat de l'association des anciens de  
l'UNEF  
Jeudi 7 juin 2012

Emmanuel Porte  
Doctorant en science politique  
Laboratoire TRIANGLE (UMR 5206)  
Université de Lyon (Lyon 2)

*Ce texte est la trame d'une intervention orale.*

L'idée de cette intervention est de présenter ma thèse en cours. J'en présenterai le principe et ferai quelques observations pour introduire la discussion.

Pour essayer de vous expliquer pourquoi j'ai décidé de travailler sur l'allocation d'études, il me faut peut-être dire un mot du contexte propice à ce choix. Le premier élément déterminant a, bien évidemment, été mon passage par l'UNEF (UNEF-ID en l'occurrence) à la fin des années 90 et au début des années 2000. Cela signifie que j'ai été mis en contact avec les débats sur l'aide sociale aux étudiants, dans le contexte de ce que l'on a appelé « la réunification de l'UNEF », c'est-à-dire le rétablissement d'une seule UNEF. Dans ce contexte, l'allocation d'études (ou d'autonomie, puisqu'à l'époque les deux coexistaient) était, selon où on se situait, un point de clivage ou un point de rapprochement. Cela m'a donné envie d'aller voir de plus près, sous un angle militant, et avec l'enthousiasme de l'ouverture intellectuelle que représentaient ces questions de fond. On ne sort pas indemne de l'implication dans ces discussions, et avec la distance prise avec l'engagement étudiant vient la volonté de comprendre mieux, de mettre en perspective, de faire un pas de côté par rapport aux enjeux et aux explications purement organisationnelles. Le deuxième élément important (et un peu moins anecdotique) réside dans le fait que l'étude de l'engagement étudiant, des mobilisations ou des évolutions de la sociologie des usagers de l'enseignement supérieur a beaucoup progressé depuis les années 1980. Il y a bien entendu l'aventure du Germe (que nous sommes nombreux à suivre et accompagner), mais également la création de l'Observatoire de la Vie Étudiante (qui donne de la continuité au BUS d'antan) et le développement

de la sociologie de la jeunesse comme spécialité autonome à l'université. A cela s'ajoute le développement des politiques de jeunesse (dont on essaie désormais de parler au singulier) qui se sont progressivement orientées sur des problématiques plus sociales. Ces différents éléments sont importants parce qu'il me semble souligner un paradoxe : d'une part ils illustrent un mouvement qui place la population étudiante et de ses difficultés au cœur des problématiques de la société française actuelle (Quelques chiffres suffisent à s'en convaincre : On compte en 2010-2011 près de 2 318 700 étudiants (dont 1 437 104 dans les universités<sup>1</sup>), soit plus de dix fois plus qu'au début des années 1950 ; la dépense moyenne par étudiant s'élève à 10 150 euros (Université : 8 970 euros) ; autour de 30 % des étudiants sont boursiers sur critères sociaux ; une partie désormais considérable d'une classe d'âge accède à une formation supérieure). ; d'autre part elle invisibilise partiellement ses revendications spécifiques en les intégrant dans un ensemble beaucoup plus large. C'est pour travailler cela que j'ai eu envie de prendre les revendications dans le domaine de l'aide sociale (et singulièrement celle de l'allocation d'études) comme un moyen de questionner les transformations des modes de représentation des étudiants et des registres de solidarité à leur égard. Donc l'idée de ce travail est de prendre l'allocation d'études comme un révélateur des horizons dans lesquels est projetée la place des étudiants (et dans lesquels ils se projettent... plutôt objet de ce soir). C'est l'intérêt, me semble-t-il, qu'il peut y avoir à considérer la longévité de l'allocation d'études, disons d'ailleurs l'ensemble des projets visant à garantir les ressources des étudiants : Côté UNEF c'est le présalaire, l'allocation d'études et aujourd'hui l'allocation d'autonomie. En dehors de l'UNEF, on va trouver une myriade de projets, de la prestation d'études (Fnef), au revenu minimum étudiant(municipal), à l'allocation sociale d'études (Fage) ou plus récemment de salaire social pour la jeunesse (sud étudiant) ou d'aide globale d'indépendance (Fage). Autant de propositions qui s'inscrivent dans ce champ des propositions de transformation de ce qu'on appelle l'aide sociale aux étudiants, avec à chaque fois un jeu de miroir avec la proposition de l'UNEF.

Je ne vais donc pas faire la genèse détaillée de la revendication ou le tableau comparé des différentes propositions d'allocation d'études mais plutôt essayer de restituer quelques éléments significatifs de l'évolution des termes du débats. Je laisserai donc partiellement de coté les usages tactiques de la revendication pour cette intervention même s'ils sont à bien des égards déterminants... je ne rentrerai pas non plus dans le détail des propositions.

Pour rentrer dans le vif du sujet, je commencerai par dire que l'allocation n'est pas une pure invention de l'UNEF mais le fruit d'un contexte particulier, celui de la seconde guerre mondiale. Vous le savez tous mais il est important de rappeler que

---

1. Source INSEE

des occurrences de revendication d'une forme de rémunération des études existent avant que l'UNEF adopte la Charte de Grenoble (1946), et l'allocation d'études comme pilier revendicatif central en 1950 (congrès d'Arcachon). (aparté : A la sortie de la guerre, la formule du *présalaire* réapparaît pour dénoncer les difficultés de logement et de restauration. René Rémond, qui rédige puis placarde une affiche de la Jeunesse Étudiante Catholique à la fin de l'été 1944 revendiquant un présalaire pour les étudiants, confesse avoir hésité entre deux orthographes (*présalaire* ou *prêt-salaire*)<sup>2</sup>) Cela est important parce que cela montre que le surplus de sens que va lui donner l'UNEF en définissant l'étudiant comme un jeune travail intellectuel va dynamiser un débat va bien au delà de ses frontières organisationnelles (pourtant beaucoup plus larges qu'aujourd'hui). En tant que production revendicative du mouvement étudiant, l'allocation d'études constitue un véritable point d'appui pour une lutte pour la reconnaissance. Elle opère, sur l'ensemble de la période, comme élément libérateur, comme un outil d'émancipation des tutelles, notamment familiale (indépendance matériel dans les années 1950, majorité sociale depuis 90's), et en insistant sur la valorisation de la responsabilité des étudiants. Cet élément est central et il explique, selon moi, la longévité de la revendication. Par contre, la revendication se combine à différentes époques avec un horizon de reconnaissance sociale qui lui varie au cours de l'histoire de l'allocation d'études. Il me semble qu'il en existe 4 grands types, que je voudrais présenter avec quelques exemples (Hypothèses pour ouvrir la discussion) :

1. Le premier cas de figure est celui dans lequel l'allocation d'études est adossée à un horizon de **reconnaissance par le travail**. Je pense ici au projet des origines (période de l'après guerre), où le présalaire (ou allocation d'études) prend sens avec la définition de l'étudiant comme « jeune travailleur intellectuel ». L'idée est bien que la déclaration crée la base du droit nouveau<sup>3</sup> s'appuyant sur une logique juridique et se justifiant par la « conscience de la valeur historique de l'époque »<sup>4</sup> avec l'objectif affiché de s'insérer dans une période « où le monde du travail et de la jeunesse dégage les bases d'une révolution économique et sociale au service de l'Homme ». (Pour illustrer le fait que même certains acteurs réticents à la reconnaissance de l'étudiant

---

2. Cette anecdote est rapportée par Didier Fischer à la suite d'un entretien effectué avec René Rémond en 1994 : Didier FISCHER. *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*. Paris : Flammarion, 2000. 611 p., p 110. Pour l'affiche voir fond iconographique du CNAEF (Centre National des Archives de l'Église de France).

3. Pendant la guerre et à son issue, les filières de droit et de lettres sont les plus importantes de l'université (En 1949 : 39056 étudiants en droit et 35279 en lettres, contre 29491 en médecine). Sources : AN BUS 63 AJ 134 cité dans Robi MORDER. *Naissance d'un syndicalisme étudiant*. Paris : Syllepse, 2006, p. 271.

4. Extrait de la première phrase de la Charte de Grenoble.

comme un travailleur reconnaissent le principe que la déclaration déclenche le droit, on peut évoquer l'avis ou la proposition de loi 4301 présentée par Roger Garaudy (PCF) le 21 mai 1948, et qui déclarait, non sans ambiguïté « Les étudiants sont des travailleurs car l'UNEF a affirmé cette conception nouvelle du rôle et de l'utilité des étudiants »). L'idée est de rompre avec l'état d'esprit d'avant-guerre selon lequel « *La promotion par l'enseignement supérieur est une aventure individuelle à support familial* »<sup>5</sup>. Dans ce cas, l'allocation est pensée comme le moyen d'accéder à une inscription de l'étudiant dans la société salariale. Cela suppose que l'activité d'étudier soit rémunérée pour la valeur du travail étudiant. Cela suppose que ce travail ait une valeur qui n'est pas quantifiable dans les termes du salariat ouvrier (temps de travail, subordination, contrat, etc) mais qui soit reconnu par le versement du salaire. La rémunération de l'étudiant inscrit ainsi les étudiants dans les institutions du salaire (protection sociale, droit du travail, syndicalisme, etc). Cette conception de l'allocation d'études (entendu comme le terme général pour l'ensemble des projets de rémunération des études) a donné lieu à beaucoup de débat sur la valeur du travail étudiant (productif ou non) et sur la condition de travailleur de l'étudiant. Ce sont des débats fondamentaux traversent l'ensemble de la période et vont bien au delà de la revendication d'études de cette époque (et même au delà des frontières).

Une autre manière de penser l'allocation d'études selon un horizon de reconnaissance par le travail, consiste plutôt en la perspective d'une intégration des étudiants dans une logique de pré-embauche. C'est en particulier la position de ceux qui projettent l'allocation d'études du côté de la fonction publique. Dans ce cas, l'horizon d'une reconnaissance par le travail est poussé du côté du statut (au sens du statut dans l'administration). C'est d'ailleurs sur ce principe que les étudiants des grandes écoles vont revendiquer l'allocation d'études et obtenir le traitement (et non le salaire), dans une logique proche de la gestion prévisionnelle des cadres (dont on trouve certain exemple dans le privé). Ex : épisode des IPES, ... C'est également dans cette logique qu'on trouve des propositions de salaire étudiant (ex : étudiants SFIO dans les années 1950) qui évoque la possibilité d'une forme de remboursement de l'allocation d'études dans le cas où le futur emploi serait dans le privé.

La combinaison de ces logiques de reconnaissance du travail étudiant par sa valeur sociale et économique (à venir ou non) est très bien restituée dans le document préparatoire au stage UNEF de 1963 sur le travail étudiant

---

5. Extrait du témoignage de Charles Lebert (p.21) dans *Les cahiers du GERME*, numéro 27, 2008, 122 p.

(retrouvable sur le site des ESU-UNEF dans les années 60).

2. Un 2eme cas de figure est celui dans lequel l'allocation d'études est adossée à un horizon de **reconnaissance par l'accès à la formation**. Il s'agit alors d'une revendication présentée comme un moyen de démocratiser l'enseignement supérieur en permettant à tous de faire des études dans de bonnes conditions. Dans ce cas là, la discussion ouverte est moins celle de la valeur du travail étudiant que celle du type et du niveau d'intervention nécessaire à la compensation des inégalités scolaires et sociales. L'entrée adoptée est avant tout éducative et l'Etat joue un rôle central. L'horizon partagé ici est que l'allocation d'études doit permettre de tendre vers la gratuité. C'est en grande partie la tradition communiste : du plan Langevin-Wallon (objectif de gratuité avec « présalaire »), à « l'AE pour ceux qui en ont besoin » (1960's) ou l'allocation d'autonomie défendue par l'ancienne direction de l'UNEF à la fin des années 90.

Bien évidemment l'idée n'est pas de dire que l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur n'est pas poursuivi dans les autres propositions, mais il vient faire système de manière différente. C'est ce qu'on trouve dans la brochure de l'UNEF de 1964 consacrée à l'allocation d'études et qui précise « La volonté de démocratiser l'accès à l'Enseignement supérieur ne saurait par suite présider seule à la détermination des modalités d'un système de rémunération étudiante. »

3. Une autre manière de penser l'allocation d'études est de le faire selon un horizon de **reconnaissance par la formation**. Celle-ci renvoie au déplacement qui s'opère dans les années 1970 (dans certains groupes étudiants) de la définition de l'étudiant comme un « jeune travailleur intellectuel » à celle de l'étudiant comme un « jeune travailleur en formation ». (formule que l'on trouve dans les travaux de la commission Mallet en 1969 sous la formule de compromis de « jeune travailleur intellectuel en formation »). Comme illustration des décalages qui se jouent, on peut considérer la définition que reprend le Mouvement d'Action et de Recherche Critique (Marc) en 1975 pour défendre son projet de « salaire étudiant » contre une UNEF-Renouveau qui défend une allocation d'études différenciée qui intègre des critères sociaux (visible notamment dans les journées d'études de 1974 sur le système d'aide aux étudiants). Dans ce cas, le projet défendu part du principe que l'étudiant n'est pas un intellectuel qui se prépare à un rôle de cadre ou à une profession libérale, mais quelqu'un qui est en formation dans le cadre d'un horizon d'éducation permanente. La coupure entre travail et formation s'atténue au profit d'une vision qui fait de toute entreprise de formation l'expression d'un

travail productif, et la matérialisation de cela est un salaire. L'idée est de rompre avec le principe selon lequel la valeur productive de l'étudiant vient après coup (salaire par anticipation - critique des IPES). Ce qui me semble intéressant dans ce processus progressif de glissement d'une revendication qui vise à la reconnaissance par le travail à une revendication qui vise à la reconnaissance par la formation, c'est que les débats sur l'allocation d'études intègrent les transformations à l'oeuvre dans le monde du travail en cherchant à stabiliser la valeur sociale des études dans un statut économique qui repose sur la formation professionnelle (renvoie aux débats dans le syndicalisme salarié (congrés individuel de formation, etc). Cela irrigue d'ailleurs les discussions sur le dépassement du système de bourse dans nombre d'organisations étudiantes : MAS, PSA, UNEF-ID. Ce qui me semble important c'est que cela ouvre la possibilité que la valeur du travail étudiant (ici le caractère productif) soit évalué par rapport au salariat « ouvrier » qui se définit en lien avec le marché de l'emploi (même en cherchant à le subvertir, à l'encadrer, à le transformer).

4. Cela permet d'aborder un dernier cas de figure, qui est celui dans lequel l'allocation d'études est adossée à un horizon de **reconnaissance par l'insertion dans l'emploi**. D'une certaine manière, l'idée est ici est que l'allocation d'études (ou d'autonomie) permet d'accéder à des ressources pour une insertion dans le marché du travail. Cela suppose de ne pas définir l'étudiant par rapport à la valeur de son travail mais par rapport à un droit d'accès à la formation. Dans sa brochure de mars 2009 consacrée à l'allocation d'autonomie, l'UNEF fixe un horizon de création d'un « statut des jeunes en formation et en insertion » qui reconnaît des droits « au travailleur durant sa formation initiale », ce qui conditionne la qualification de travailleurs à l'insertion dans l'emploi. L'allocation d'études doit permettre d'accéder à l'autonomie (maitre-mot des politiques de jeunesse), c'est à dire pas simplement à l'indépendance matérielle mais l'appropriation de l'ensemble d'un parcours dont l'insertion dans l'emploi est l'aboutissement. Cela repose sur une intégration plus forte des logiques de contrat et d'individualisation des parcours, qui débouche sur l'obligation pour l'étudiant de « définir et de réaliser un projet d'insertion et de formation ». Cela explique que « l'allocation d'autonomie » soit présentée désormais par l'UNEF comme « la traduction financière du droit de chaque jeune à la formation initiale et à l'insertion ».

Vous comprenez donc bien que ces différentes entrées ne se correspondent pas à des périodes précises. On est dans quelque chose de l'ordre de l'évolution parallèle de différents niveaux et espaces de réflexions. Disons que c'est plutôt des grands

pôles d'interrogation qui ont pesé sur les réorientations de la revendication, qui sont de grands éléments qui se combinent et peuvent se retrouver à différentes périodes. De mon point de vue, il n'y a pas de trajectoire de l'allocation d'études mais plutôt une actualisation d'une revendication de reconnaissance sociale appuyée sur des principes de justice sociale et des horizons d'intégration dans la société qui ont varié, coexisté et interagit.

## Conclusion

Pour conclure, je voudrais plaider l'actualité de ces débats et de ces propositions dans une période où l'Angleterre, le Chili et le Québec ont été récemment (ou sont actuellement) touchés par des mobilisations étudiantes relatives aux frais d'inscription. Il me semble important de considérer les efforts produits par différentes générations de militants pour penser les droits attachés à cette « phase transitoire » que sont les études, sans pour autant figer la définition de l'étudiant. Il me semble que l'entrée, actuellement en vigueur dans nombre de politiques publiques, par la question des ressources des étudiants, gagnerait à intégrer l'idée de reconnaître à l'étudiant un rapport au travail et la formation qui soit plus collectif. Le risque dans le cas contraire est qu'on voit se renforcer un processus qui fait de l'étudiant un financeur de sa propre formation (augmentation des frais d'inscription, prêts...) et qui nous éloigne de beaucoup de l'expérience de l'allocation d'études...